

CONTRAT DE RESERVATION ET DE SAILLIE POUR L'ETALON

FASHRAM PUR-SANG ARABE N° SIRE 06 216 782 C

OU

AZUR FANTAZY DEMI-SANG ARABE N° SIRE 10 324 222 T

Entre,

l'élevage Fantazy'Arabians

LA FERME FANTAZY

Siret : 508 240 553 000018

Emilie et Arnaud CREUZE - 01270 DOMSURE

Tél mobile - 06 16 17 22 40 Tél fixe - 04 74 25 88 10

d'une part,

Et

Nom :

Adresse :

Tél :

d'autre part,

Sont convenues et arrêtées les conditions de saillies suivantes :

La jument :

née le :

de robe :

sire n°

suitée de :

Date d'arrivée de la jument :

Au tarif de 500 euros (TVA incluse à 7%)

Un acompte de 100 euros à la réservation, le solde (400 euros) au départ de la jument échographiée ou non.

Dans le cas où celle-ci n'est pas gestante, elle peut revenir à la saillie moyennant les frais de pension.

Tous les frais vétérinaires restent à la charges du propriétaires: soins, suivi, échographies...

Conditions de pension

Jument non suitée au box 8 euros/jour

Jument suitée au box 9 euros/jour

Jument non suitée au pré 6 euros/jour

Responsabilité

Le propriétaire garantit les conditions suivantes :

- La jument ne doit pas être ferrée et doit être vermifugée
- Elle doit être accompagnée de son carnet à jour des vaccins contre la grippe équine, le tétanos et la rhinopneumonie et d'un test négatif pour la métrite contagieuse

Dans l'intérêt des parties respectives, l'élevage Fantazy'arabians se réserve le droit de refuser de saillir une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux.

Le propriétaire de la jument reconnaît et accepte le fait que la saillie comporte en soi certains risques et exonère les propriétaires de l'étalon de toute responsabilité concernant un éventuel accident pouvant survenir lors d'un saut.

Le propriétaire de la jument déclare connaître les installations de l'élevage et les reconnaît aptes à garantir la sécurité de la jument et de son éventuel poulain. Tous risques inhérents au séjour restent pour compte au propriétaire.

En cas de maladie grave ou d'accident, le propriétaire de la jument autorise l'élevage à faire intervenir le vétérinaire de son choix et à prendre des décisions dans l'intérêt du cheval et ceci au frais du propriétaire de la jument sans qu'il puisse le contester. Il sera bien sûr informé dans les plus brefs délais.

De fait, l'élevage Fantazy'Arabians ne pourra pas être tenu responsable d'accident éventuel, de maladie, de stérilité, de mortalité etc.

Le propriétaire peut en outre assurer sa jument en mortalité et contre les dommages et lésions causés à des tiers.

Fait à

Le

En double exemplaires

L'élevage Fantazy'Arabians:

Le propriétaire de la jument
"lu et approuvé" pages 1 et 2